

## TARIF R1

Tarif étudiant/faibles revenus : -20% du tarif normal

### Attribution

Ce tarif correspond à une bourse allouée par l'école à titre exceptionnel, puisque nous ne recevons aucune aide ou subvention.

Vous pouvez vérifier votre éligibilité en comparant votre revenu fiscal de référence<sup>1</sup>, indiqué sur votre dernier avis d'imposition ou sur celui des personnes dont vous êtes à charge, avec ce barème, en tenant compte du nombre de part indiqué sur votre avis.

Tarif offert aux étudiants de moins de 25 ans sur présentation de leur carte.

Si votre revenu fiscal est inférieur ou égal au barème, adressez-nous la photocopie intégrale de votre dernier avis d'imposition. Votre Bureau Virtuel sera aussitôt mis à jour, afin que vous puissiez vous inscrire en bénéficiant du tarif R1 (rendez-vous rubrique MON DOSSIER/mon inscription). Cette photocopie sera demandée chaque année.

|                 | REVENU FISCAL DE REFERENCE<br>inférieur ou égal à : |
|-----------------|---|
| 1 part .....    | 14 048,28 €   |
| 2 parts .....   | 21 072,42 €   |
| 2,5 parts ..... | 24 584,49 €   |
| 3 parts .....   | 28 096,56 €   |
| 3,5 parts ..... | 31 608,63 €   |
| 4 parts .....   | 35 120,70 €   |
| 4,5 parts ..... | 38 632,77 €   |
| 5 parts .....   | 42 144,84 €   |

### Tarif R1 des sessions de cours

valable jusqu'au 31/08/2019

- Frais de dossier inclus.
- Règlement par chèque, virement, ou mandat.

|                       | COÛT<br>(Frais de dossier et fournitures<br>pédagogiques inclus) | TEMPS MOYEN D'ETUDE<br>(cours théoriques, tutorat,<br>application, recherches personnelles) |
|-----------------------|--|---|
| SESSION INITIATION    | 130€ .....   | 35 heures (± 2 mois)  |
| SESSION ECRITURE      | 285€ .....   | 60 heures (± 3 à 4 mois)  |
| SESSION ARRANGEMENT   | 317€ .....   | 40 heures (± 2 à 3 mois)  |
| SESSION COMPOSITION   | 372€ .....   | 80 heures (± 4 à 5 mois)  |
| SESSION ORCHESTRATION | 174€ .....   | 90 heures (± 5 mois)  |
| SESSION CONTREPOINT   | 121€ .....   | 28 heures (± 1 à 2 mois)  |



Pour vous repérer dans l'ensemble des sessions, téléchargez le [PROGRAMME DETAILLE](#)

<sup>1</sup> - Les charges résultant des emprunts ne sont pas déduites des ressources prises en compte.